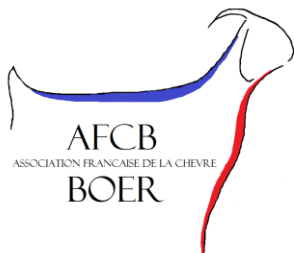


ASSOCIATION FRANÇAISE DE LA CHÈVRE BOER



LA TOUCHE  
85150 LA MOTHE ACHARD  
www.afcboer.fr

*Association Loi 1901*  
*Date parution au JO le 22 mai 2010*  
*N° d'enregistrement W853001659*  
*N° SIREN 527 675 789*

La Mothe Achard, le 20 février 2011

Objet : compte rendu séjour Guadeloupe

Réunion du 4 février 2011.

Nous renouvelons nos remerciements à monsieur Roland DAROSO pour son accueil et sa gentillesse. Nous associons à ces remerciements les éleveurs présents, les représentants du Conseil Régional, les représentants de la filière caprine, de l'INRA de Petit Bourg, de la CABRICOOP, de la DAAF – SEA, de l'IGUAVIE, de l'IKARE, ainsi que ceux, de l'EDE – CDA, (en annexe, feuille de présence)

La réunion a débuté par un tour de table avec la présentation de chaque participant.

Monsieur J. HAMBERS, président de l'AFCB, a présenté l'association :

- 22 mai 2010 parution au journal officiel ;
- Les membres et élection bureau ;
- But de l'AFCB :
  - Promouvoir la chèvre Boer en métropole en y associant les départements de la Guadeloupe et de la Martinique par la création, le contrôle, et la tenue d'un registre spécifique à la race Boer, qui se caractérise par son aptitude à la production de viande ;
  - Agir dans le strict respect des intérêts des éleveurs, propriétaires et futurs propriétaires de chèvres Boer en France ;
  - Valoriser et promouvoir la transformation bouchère de la chèvre Boer et de tous les produits issus de cette production.
- Les différents projets de l'association ont été définis pour l'année 2011 au travers de trois commissions
  - Communication ;
  - Jugement/pointage ;
  - Recherche & Développement.
- Présentation du standard tel qu'il a été défini par l'AFCB, la grille de pointage, et le certificat d'origine.

Jean Charles VALLET et Jérôme HAMBERS ont répondu aux différentes questions des personnes présentes :

☞ La Boer est une race caprine rustique qui s'adapte très facilement à son environnement.

Exemples :

- Au Brésil, au Mexique il y a des élevages avec des boers exceptionnels, même avec des conditions météo extrêmes et une végétation pauvre.
- Au Québec et Canada, la Boer a su également s'adapter au climat très froid de l'hiver;

Les performances dépendent uniquement des conditions d'élevage et de la conduite du troupeau. Les conditions climatiques et environnementales très différentes (exemple Guadeloupe / Métropole) ne peuvent intervenir favorablement ou défavorablement lors du pointage des animaux.

☞ La race Boer est une race mondialement reconnue pour ses qualités bouchères. C'est aussi une race dite "terminale" très utilisée en croisement industrielle pour la production de F1 (exemple avec la créole). Cela implique de respecter des mesures conservatoires (noyau de chèvres créoles) garantes de la pérennité de la race.

En croisement industriel, le Boer est une solution adaptée pour répondre à la demande des coopératives en chevreau de boucherie.

Rappelons que les F1 (mâles et femelles) seront destinés uniquement à alimenter la filière chevreau de boucherie.

☞ L'AFCB n'est pas une association de "loisirs", même si elle compte parmi ses membres des éleveurs amateurs. L'AFCB a pour vocation de développer la filière viande caprine via la race Boer et ce dans l'intérêt économique des éleveurs.

☞ Aux Antilles la consommation de la viande caprine est très différente de celle de la métropole. Les us et coutumes en sont les principales raisons. L'AFCB est convaincue que la consommation de la viande caprine a toute sa place en métropole. Un marché existe. Il suffit de regarder au Québec ou au Canada : ils ont su se développer et se structurer. Pourtant, à l'origine ce n'est pas une population consommatrice de viande caprine.

En métropole, le consommateur est très vigilant de son hygiène alimentaire (exemple cholestérol). Les oméga 3 sont plus que jamais à l'honneur et les graisses saturées sont bannies. C'est pourquoi, de par ses valeurs nutritionnelles reconnues, la viande caprine a tous les atouts pour séduire le consommateur métropolitain.

Il y a deux situations différentes :

- Aux Antilles la consommation de viande caprine est soutenue et présente, mais que la production ne peut satisfaire ;
- En métropole la consommation de viande caprine est beaucoup moindre et les attentes des consommateurs sont différentes. La filière viande caprine est à développer dans un climat de consommation favorable (diététique).

L'AFCB a un rôle à jouer dans les deux situations.

Nous sommes disposés à répondre aux attentes des éleveurs guadeloupéens dans la mesure où celles-ci nous seraient formulées.

Il nous a été conseillé de nous rapprocher des organismes et structures pour nous aider à finaliser nos projets.

A l'issue de cette réunion, nous avons eu l'occasion de visiter quelques élevages, notamment d'animaux Boers importés d'Allemagne (importation à l'initiative de la CABRICOOP). Nous avons réalisé des pointages sur un certain nombre de ces animaux.

Nous avons constaté des insuffisances techniques majeures concernant en particulier :

- Le logement des animaux et leurs conditions d'élevage ;
- L'état nutritionnel et sanitaire des animaux reste dans bien des cas, à maîtriser et les conditions climatiques ne sont pas en totalité responsables de ces constats.

Face à cette situation, notre sentiment est que dans un avenir proche, des efforts (financiers et surtout techniques) soient réalisés, permettant d'envisager un projet répondant à l'ensemble des acteurs de la filière viande caprine.

Il nous semblerait judicieux d'investir dans un projet pilote réunissant les bases zootechniques élémentaires et indispensables à la réussite d'un élevage caprin. Ce projet serait d'abord un outil pédagogique fait par et pour les éleveurs. Il constituerait d'autre part une vitrine qui, prenant un caractère touristique, permettrait de valoriser la filière caprine guadeloupéenne et ses produits.

Jérôme HAMBERS

Président de l'Association Française de la Chèvre Boer

([contact@caprifolia.fr](mailto:contact@caprifolia.fr); tél : 06 07 16 23 04)

Jean Charles Vallet

Membre d'honneur de l'Association Française de la Chèvre Boer

([valletjc@yahoo.fr](mailto:valletjc@yahoo.fr); tél : 06 32 23 33 20)